



Publié le 29 septembre 2026

Délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

Pouvoirs : 0

Votants : 17

Date de Convocation du Conseil Municipal :

22 septembre 2026

L'an deux mil vingt six, le vingt-huit septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Aymeric GIRARDON, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Olivier CHAMBE, Delphine CHARVIEUX, Raphaël DELOIN, Eva DRUT, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Jean-Michel GOLFIER, Jérôme JEANPIERRE, Elvine LEON, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE, Magali PICARD et Sophie VERCHERE.

Excusés : Rémi BROSSIER et Vincent PEYRE.

2026-59 Délibération fixant les tarifs municipaux

Rapporteur : Alain BENISTY

Alain BENISTY détaille les modifications apportées aux tarifs votés en mai 2023 et dont les derniers changements mineurs ont été votés en juin 2026. Il propose d'appliquer les évolutions tarifaires à compter du 1^{er} janvier 2027.

D'autre part, ces tarifs seront revalorisés chaque année au 1^{er} janvier, donc à compter du 1^{er} janvier 2028, sur la base de l'indice des prix à la consommation, arrondi à l'euro inférieur.

VU le Code Général des Collectivités,

CONSIDERANT la grille des tarifs municipaux établie à compter du 1^{er} juillet 2026 par délibération n°2026-42 du 5 juin 2026 et les modifications proposées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'ABROGER** la délibération 2026-42 fixant les tarifs municipaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2027 ;
- **DE FIXER** les tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2027 tels que proposés dans le document en annexe ;
- **D'INDEXER** les tarifs municipaux sur la base de l'indice des prix à la consommation à compter du 1^{er} janvier 2028.

Le Maire
Aymeric GIRARDON

La secrétaire de séance
Delphine CHARVIEUX